



Luxembourg, le 24 juin 2022

Rapport d'activités 2021

Le présent rapport est établi conformément à l'article 6 du règlement grand-ducal du 9 octobre 2017 portant création d'un comité économique et financier national.

Le Comité

Le Comité économique et financier national (ci-après le « Comité » ou le « CEFN ») a été institué par le règlement grand-ducal du 9 octobre 2017 portant création d'un comité économique et financier national.

Sa mission est de coordonner les travaux à effectuer dans le cadre des obligations qui incombent au Luxembourg au titre de la gouvernance économique et financière de l'Union européenne, de faciliter entre autorités nationales compétentes l'échange de données et autres informations ayant une incidence matérielle sur les finances publiques ou la conjoncture économique et d'assister le Gouvernement dans l'étude ou l'analyse de sujets ayant trait aux finances publiques et à la politique économique.

Le Comité exerce ses missions dans le respect des compétences et des obligations légales des ministères, administrations et établissements publics concernés.

Le Comité ayant été réuni pour la première fois en date du 12 décembre 2017, l'année 2021 marquait sa quatrième année de plein exercice.

Composition

En 2021, le Comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Bob KIEFFER, président, Directeur du Trésor;
- Monsieur Serge ALLEGREZZA, vice-président, Directeur du STATEC ;
- Monsieur Raymond BAUSCH, vice-président, Directeur de l'Inspection générale des finances ;
- Madame Pascale TOUSSING, membre, Directeur de l'Administration des contributions directes ;
- Monsieur Romain HEINEN, membre, Directeur de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA ;
- Monsieur Alain BELLOT, membre, Directeur de l'Administration des douanes et accises ;
- Monsieur Thomas DOMINIQUE, membre, Directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale ;
- Monsieur Alain BECKER, membre désigné par le Ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions ;
- Monsieur Pierre THIELEN, membre désigné par le Ministre ayant l'Économie dans ses attributions ;
- Monsieur Carlo FASSBINDER, membre désigné par le Ministre ayant les Finances dans ses attributions.

Les activités du Comité en 2021

Concernant l'élaboration des principales contributions du Luxembourg au titre de la gouvernance économique et financière européenne, l'année 2021 était de nouveau une année particulière, en raison de la pandémie de la COVID-19 et d'un Semestre européen adapté aux circonstances particulières.

Malgré le contexte difficile, le Comité a su assumer ses fonctions et coordonner la préparation du Programme de stabilité et de croissance (PSC), du Programme national de réforme (PNR) et, enfin, du Plan pour la reprise et la résilience (PRR). Ce dernier constituait la nouveauté principale dans le calendrier européen et a été établi en vertu de l'effort de relance et de solidarité lancé sur le plan européen. Le Comité a également accompagné l'élaboration du Projet de plan budgétaire (PPB) et a réalisé le suivi des propositions et des recommandations issues du Semestre européen.

En 2021, le CEFN s'est réuni à 3 reprises, en recourant largement aux outils de visioconférence.

Lors de la 1^{ère} réunion de l'année, qui s'est tenue en date du 26 février 2021, les membres du Comité ont mené des échanges sur les prévisions macroéconomiques à moyen terme (2021-2025) du STATEC. Un échange de vues a également eu lieu sur le PRR ainsi que sur les différentes étapes du Semestre européen 2021. Enfin, un état des lieux a été fait concernant la préparation du PSC et du PNR.

Fin avril 2021, suite à la consultation de la Chambre des Députés, le Gouvernement a transmis le PRR ainsi que les éditions 2021 du PSC et du PNR à la Commission européenne et au Conseil de l'UE.

Lors de la rentrée en septembre 2021, une mise à jour technique des prévisions macroéconomiques, élaborée sous l'hypothèse de politiques inchangées, a été réalisée par le STATEC en vue de l'élaboration du PPB 2021-2022. Ces prévisions ont également constitué la base pour la révision des projections de recettes et de dépenses budgétaires.

Une 2^{ème} réunion du Comité s'est tenue en date du 21 septembre 2021, couvrant les aspects macroéconomiques et budgétaires précités. En outre, le point a été fait sur le lancement du nouveau cycle du Semestre européen 2022.

En date du 15 octobre 2021, le PPB pour 2022 a été transmis aux instances européennes suite à son approbation par le Conseil de gouvernement.

La dernière réunion de l'année qui s'est tenue en date du 9 décembre 2021 a été l'occasion pour faire le point sur la procédure budgétaire ainsi que pour s'échanger sur la Note de Conjoncture 2-2021 dont les éléments clés ont été présentés par le STATEC. Par la suite, un échange de vues a eu lieu sur les documents publiés par la Commission européenne dans le cadre du « Paquet d'automne ». Enfin, les prochaines étapes du Semestre européen 2022 ont été discutées et les membres du CEFN ont partagé leurs réflexions sur les programme de travail et calendrier pour 2022.